

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

AILRC-FR

Index AI : AMR 51/047/2013

11 juillet 2013

Amnesty International demande la remise en liberté d'Herman Wallace

Amnesty International demande la libération, pour raisons humanitaires, d'Herman Wallace, l'un des « trois d'Angola », détenu depuis plus de 40 ans à l'isolement dans des conditions cruelles et désormais atteint d'un cancer au stade terminal.

« Herman Wallace a 71 ans et souffre d'un cancer du foie découvert à un stade avancé. Ayant connu des décennies de détention dans des conditions cruelles et fait l'objet d'une condamnation qui continue à être contestée par les tribunaux, cet homme doit immédiatement être remis en liberté pour pouvoir retrouver sa famille, et ainsi être traité avec humanité pendant les derniers mois de sa vie », a souligné Tessa Murphy, porte-parole d'Amnesty International.

Le cancer d'Herman Wallace a été diagnostiqué à la suite d'une hospitalisation, le 14 juin. Il prend depuis quelque temps un traitement pour ce qui ressemblait à des mycoses digestives, et a perdu beaucoup de poids ces derniers mois. Il est actuellement maintenu à l'isolement à l'infirmerie du centre correctionnel Elayn Hunt.

Herman Wallace et son coaccusé Albert Woodfox ont été placés à l'isolement en 1972 ; ils sont depuis lors enfermés 23 heures par jour dans des cellules mesurant deux mètres sur trois. Ils ne sont autorisés à faire de l'exercice en plein air que trois heures par semaine, en solitaire dans une cage. Privés de véritables interactions sociales, ils n'ont bénéficié d'aucun programme de travail, éducatif, social ou de réinsertion ; leurs échanges avec leurs proches se limitent à des visites occasionnelles et à des conversations téléphoniques d'une durée restreinte.

Il semblerait que ces deux hommes aient passé plus de temps à l'isolement que quasiment tout autre prisonnier de l'histoire récente des États-Unis. Toutes ces années, les autorités carcérales ont fait des entorses à leurs propres politiques afin de justifier le maintien en détention de ces deux hommes dans des conditions éprouvantes et inhumaines.

Avant que le cancer d'Herman Wallace ne soit diagnostiqué, les conditions de détention avaient déjà eu un impact sur la santé physique et psychologique de ces deux hommes, ainsi que l'a reconnu un juge fédéral en 2007. Des études ont largement rendu compte des lourdes répercussions de la détention à l'isolement sur la santé physique et mentale des prisonniers, et notamment des effets nocifs constatés après seulement 15 jours passés à l'isolement. Conscient du problème, Juan Mendez, le rapporteur spécial des Nations unies sur la torture, a demandé aux États d'interdire que la durée de cette pratique ne dépasse 15 jours.

Ces deux hommes ont été déclarés coupables du meurtre d'un gardien de prison en 1973, et pourtant aucun élément matériel ne les incrimine ; des éléments ADN susceptibles de les disculper ont été perdus, et le témoignage du principal témoin a été discrédité. Invoquant les discriminations dont les accusés ont été victimes en raison de leur race, les fautes commises par le parquet et les lacunes de la défense, des juges ont annulé la condamnation d'Albert Woodfox à trois reprises, au niveau fédéral et de l'État, tandis que le cas d'Herman Wallace fait une nouvelle fois l'objet d'un réexamen devant la justice fédérale. Ces graves

préoccupations d'ordre juridique exacerbent l'injustice de la privation de liberté infligée à ces hommes pendant des décennies dans des conditions aussi sévères et cruelles.

Amnesty International s'inquiète par ailleurs vivement de la dégradation des conditions d'enfermement d'Albert Woodfox au centre correctionnel David Wade. Depuis environ deux mois, Albert Woodfox est soumis à des mesures punitives supplémentaires, notamment des fouilles au corps chaque fois qu'il quitte ou regagne sa cellule, des entraves aux chevilles et aux poignets lorsqu'il est escorté quelque part, un accès limité au téléphone, et des visites se déroulant sans contact, de part et d'autre d'un écran de métal perforé. Les températures régnant dans leurs cellules seraient extrêmement élevées, atteignant régulièrement 37°C. Même avec des ventilateurs – qui font uniquement circuler cet air chaud dans les cellules – ces conditions peuvent représenter des risques graves pour la santé de détenus qui sont enfermés dans leur cellule jusqu'à 23 heures par jour. Le risque est encore plus grand dans le cas de personnes âgées ou infirmes, qui sont plus vulnérables face aux températures élevées car leurs corps ne sont pas capables de s'adapter à la chaleur aussi rapidement que ceux d'adultes en bonne santé.

Amnesty International exhorte les autorités de la Louisiane à prendre des mesures immédiates afin d'améliorer ces conditions de vie, qui sont dangereuses pour tous les détenus, et leur demande une nouvelle fois de faire sortir Albert Woodfox de l'isolement.